



Les Paniers Marseillais
Une autre économie est possible...

PV Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE DES PAMAS DU 16 /12 /2017

La feuille des présents et celle des votes sont tenues à votre disposition au local.

L'AGE a rassemblé 55 adhérents, producteurs et consom'acteurs de Paniers de Quartier et un transformateur, à la Casa Consolat ce samedi 16 décembre 2017, de 12h à 16h30.

L'AGE a débuté par un repas convivial pour favoriser l'interconnaissance entre les adhérents.

Puis les co-présidents, Philippe CAHN et Robert ROUSSIER, ont présenté le déroulé de l'après-midi.

Philippe CAHN a ensuite commenté une présentation projetée.

L'objet de l'Assemblée porte sur le rééquilibrage du budget en vue de compenser la perte ou *diminution importante des subventions, en particulier celles de la Région.*

A ce sujet il a été mentionné que les budgets détaillés n'ont pas été transmis aux membres et qu'ils le seront dès leur bouclage.

Les deux priorités de l'association sont *rappelées* : une réflexion sur le modèle économique fragilisé par le contexte actuel (désengagement des financeurs) et sur la gouvernance associative.

Des ateliers de réflexions sur le modèle économique ouverts à tous se sont déroulés jusqu'à fin janvier et ont permis de mettre au point les actions suivantes :

- demande aux impôts de l'habilitation d'intérêt général de notre association (ouvrant aux déductions fiscales pour nos partenaires et donateurs),
- rencontres d'entreprises en vue de partenariats privés,
- simulation de budgets avec de nouvelles cotisations des adhérents augmentant notre autonomie financière (augmentation des cotisations actuelles, création de Paniers et accueil d'un nouveau type de membres, les Transformateurs)
- montage du projet 2018-2020 des « Paniers bio solidaires » avec le Secours populaire
- décision de déménagement dans un lieu partagé (co-working) pour réduire les frais de fonctionnement.

Rappel des propositions de vote concernant le nouvel équilibre économique

Un document avait été transmis en amont de cette réunion à l'ensemble des adhérent(e)s consom'acteurs en demandant aux représentants(e) de chaque Panier de Quartier de venir rapporter les votes de leurs membres.

Deux votes distincts étaient demandés, à savoir :

- 1) Augmentation des cotisations annuelles Consom'acteurs, Maraîchers et Producteurs
- 2) Création d'un nouveau type de membre : Petits transformateurs bio locaux

« PROPOSITION 1 : Augmentation de nos fonds propres :

- Changement du mode de calcul de cotisation de nos maraîchers.

Jusqu'à maintenant : 1€ par panier hebdo distribué (entre 100 et 400 par maraîcher)

Passage au calcul par pourcentage de 0,5% du chiffre d'affaires annuel avec les PAMA

- Changement du mode de calcul de cotisation des producteurs hors maraîchage.

Jusqu'à maintenant : 25€ par seuil de chiffre d'affaires. Ex. un producteur qui distribuait pour 30 000€/an au PAMA payait une cotisation de 100€.

Passage au calcul par pourcentage de 1% du chiffre d'affaires annuel avec les PAMA.

- Augmentation de la cotisation des Paniers de Quartier. Passage de 15 à 18€ /an /consom'acteurs.

PROPOSITION 2 : Ouverture aux transformateurs.

Création d'un nouveau type de membre : les petits transformateurs bio locaux. (personnes morales ou physiques qui transforme des matières premières bio en respectant les valeurs des Paniers Marseillais tels qu'ils sont précisés dans les statuts. Les "transformateurs" devront être validés par une commission ad' hoc composée d'adhérents PAMA

Leur cotisation sera au pourcentage du chiffre d'affaires à déterminer dans le règlement intérieur.

Un désaccord est apparu quant au fait de voter en une seule fois pour chaque groupe différent consomm'acteur, maraîcher, producteur en réponse à la proposition 1.

Débat sur l'augmentation des cotisations maraîchers

L'augmentation des maraîchers paraît trop importante aux yeux des consomm'acteurs qui ont exprimé leur soutien à leur maraîcher.

Robert ROUSSIER, co-président a exprimé au nom des maraîchers le fait que 0,5 % de leur chiffre d'affaire est un effort trop élevé pour eux. Des administrateurs ont indiqué qu'une proposition à 0,25 % avait été débattue au sein du CA et elle semblait avoir rencontré l'adhésion de tous.

Les paroles des maraîchers ont clairement exprimés leur désaccord sur le fait de calculer les cotisations de ceux-ci sur un pourcentage de leur chiffre d'affaires mais sont d'accord pour augmenter leur versement basé sur le nombre de paniers distribués (aujourd'hui, la participation est de 1 Euro par an par panier) Il est important de prendre en compte la diversité des situations et le calcul sur le chiffre d'affaire ne paraît pas forcément juste.

Débat sur les cotisations impayées

Beaucoup ont exprimé en matière d'équité le fait qu'il n'est pas juste que certains producteurs ne payent pas leurs cotisations. Il existe des producteurs qui profitent du réseau. Certaines personnes découvrent cette situation et ne comprennent pas que cela puisse être possible. Les producteurs doivent s'acquitter de leur cotisation. La cotisation c'est une règle qui doit s'appliquer pour tous. La responsabilité de chacun est requise et le référent produit a un rôle important à jouer, peut être faut il rappeler la manière de procéder. Cela renvoie à la connaissance des statuts de l'association. Il n'est pas normal que les producteurs non-adhérents continuent de proposer leurs produits aux PAMA.

Il est proposé de mettre un terme avec ceux qui ne s'acquitteraient pas de leurs cotisations. En plus quelles sont les « garanties produit » si même les bases ne sont pas respectées, un contrôle en ce sens doit être renforcé. C'est une force pour le réseau car c'est une grande diversité mais à conditions de ne pas s'affranchir des règles et des valeurs des PAMA.

Le sens d'un réseau des PAMA

Eric Dehorter propose un rappel historique pour que chacun comprenne bien quel est aujourd'hui le rôle des PAMA et son intérêt évident pour les maraîchers comme pour les consomm'acteurs.

Il réaffirme le sens de l'association des PAMA, la nécessité de partager son histoire, son évolution et son projet associatif actuel avec ses membres et rappelle que la question de l'accès d'une alimentation saine à tous est très importante pour l'association et qu'il n'y a pas toujours eu que du maraîchage (référence à la soupe de poisson) Ce que l'association propose aujourd'hui se trouve dans les racines de son projet.

Les PAMA ont fait le choix de se professionnaliser en développant des produits mutualisés et sont devenus employeur.

Nous défendons aussi l'agriculture biologique aux instances nationales via un CASDAR, un fond débloqué par les agriculteurs. C'est important d'avoir une diversité de statuts, notamment sur le thème de l'accès. Nous pouvons peser au niveau politique. La solidarité au niveau du réseau se joue aussi entre maraîchers.

Un projet d'activité 2017 a été validé, qui est le socle de référence d'aujourd'hui, le cœur de notre travail étant l'accompagnement à l'agriculture biologique en circuit court. Les maraîchers se sont formés au sein de leur groupe et nous proposons des événements et des actions de sensibilisation. Nous sommes attachés

aux liens ville et campagne et travaillons sur la réduction de notre impact carbone. Et nous souhaitons renforcer la vie associative de notre structure et augmenter le nombre d'adhérents. Eric rappelle que certains maraîchers se sont relevés grâce à l'aide du réseau..

Débat sur l'augmentation de la cotisation des Paniers de Quartier

Certains Paniers notamment dans les quartiers nord et Paniers du Roy d'Espagne expliquent que pour les adhérents l'augmentation de leur cotisation annuelle (de 15 à 18€) est trop importante du fait des dépenses importantes qu'ils ont à effectuer (avec notamment un loyer important au centre social du Roy d'Espagne). Philippe Cahn rappelle que chaque Panier de quartier est indépendant financièrement mais que les 3 Euros supplémentaires par an ne semblent pas être une somme considérable.

Débat sur l'augmentation de la cotisation des Producteurs

Les producteurs présents ont exprimé leur attachement au réseau des PAMA. Ils soutiennent et adhèrent à la démarche solidaire des PAMA. Certains informent qu'ils ont souvent payé la fourchette du prix au-dessus de celle qui leur correspond. Il ne faut pas oublier les marges que prennent la plupart des distributeurs (de « la ruche qui dit oui » (environ 15 %, aux autres souvent 10 %).

La question a été débattue au sein du groupe des Producteurs et ils sont d'accord pour participer à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaire. Par ailleurs ils connaissent bien les référents produits mais peu les adhérents. La nouvelle formule « itinérante », en cours d'expérimentation, favorise une meilleure connaissance entre producteurs et consommateurs.

Les Votes et résultats

Il est proposé de reformuler les questions posées et de voter chaque proposition indépendamment.

- **Proposition 1** : Augmentation de la cotisation annuelle des Paniers de quartier de 3 € (de 15 à 18€ par consommateur)
- **Proposition 2** : Modification du mode de calcul de la cotisation maraîchers (0,5% de leur CA réalisé avec les PAMA)
- **Proposition 2 bis** : Autre choix d'augmentation à décider par le groupe des maraîchers
- **Proposition 3** : Modification du mode de calcul des cotisations producteurs (1% CA réalisé avec les PAMA)
- **Proposition 4** : création d'un nouveau statut petit transformateur bio local dont la cotisation est fixée à 3% minimum du CA réalisé avec les PAMA

L'assemblée décide de voter les propositions d'augmentation une par une (**25 votants à jour de leur cotisation**).

Les maraîchers feront une proposition alternative (proposition 2 bis) dès le lundi suivant le 18/12/17, passant de 1€ à 2€ par panier.

	Résultat des votes pour les différentes propositions	OUI	NON	ABS
Proposition 1	Augmentation de la cotisation des adhérents des PdQ (+ 3 €)	21	2	2
Proposition 2	Modification du mode de calcul des cotisations maraîchers (5% du chiffre d'affaire réalisé avec les PAMA)	3	22	
Proposition 2 bis	Autre choix d'augmentation à décider par le groupe des maraîchers	21	4	
Proposition 3	Modification du mode de calcul des cotisations producteurs (1% du chiffre d'affaire réalisé avec les PAMA)	21		4
Proposition 4	Adhésion d'un groupe « transformateurs » Cotisation de 3% du chiffre d'affaire réalisé avec les PAMA	24		1

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée